Table des matières

	ituti	ques éléments clés pour comprendre le paysage onnel de l'enseignement en Communauté française	7		
	ве	enédicte Beauduin			
I.	_	nelques moments clés de la structuration historique notre enseignement	8		
II.	La	structure institutionnelle actuelle de l'enseignement	10		
III.		ractéristiques juridiques des écoles selon leur réseau ppartenance	11		
IV.	Les	principaux textes législatifs organisant l'enseignement en FW-B	13		
V.	Qu	telles perspectives d'avenir?	14		
	s l'eı	e port de signes convictionnels par les élèves nseignement obligatoire en Communauté française nmanuel Gourdin et Cécile Jadot	15		
Intro	oduct	tion générale	15		
I.	Ľé	cole, l'élève et les valeurs	16		
	A.	L'école et ses valeurs fondatrices	16		
	В.	L'élève et ses convictions	18		
II.	L'école et les signes convictionnels				
	A.	La liberté convictionnelle et l'absence de discrimination sur la base des convictions	24		
	В.	L'instrument juridique de l'interdiction ou de la régulation	25		
	C.	Les objectifs de l'interdiction	27		
		1. L'objectif de neutralité	27		
		2. L'objectif de protection des droits d'autrui et de lutte contre le prosélytisme	32		
		3. Les autres objectifs	35		
Con	Conclusion				

		social de l'enseignement: de l'engagement à la fin	39			
ucs i		urence Rase	37			
I.	Les	principaux textes applicables	39			
II.		trois réseaux d'enseignement en Communauté française	41			
III.		e hypothèse particulière: l'engagement d'un membre				
		personnel sur fonds propres du pouvoir organisateur	42			
IV.	Le	principe d'égalité et de non-discrimination	42			
V.	La	nature de la relation de travail entre les parties	43			
VI.	Le	pouvoir organisateur-employeur	45			
VII.	Les	conditions à remplir pour être engagé à titre temporaire	45			
VIII.	Le	processus de «recrutement» – Première désignation	46			
IX.	L'e	ngagement temporaire ou la désignation temporaire	48			
X.	La	durée de l'engagement	49			
XI.	La priorité à la désignation					
	A.	Le système de priorité	50			
	В.	L'ancienneté	51			
	C.	L'acquisition de la priorité	51			
	D.	Obligation de redésignation	52			
	E.	Obligation dans le chef des pouvoirs organisateurs et	E2			
	Е	des membres du personnel – Les opérations statutaires	53 53			
VII	F.	La priorité réseau	54			
		stabilité d'emploi : la nomination	54			
		ngagement à titre définitif	55			
	Carrière dans l'enseignement La fin de la relation de travail					
ΛV.						
	A.	La rupture du contrat par consentement mutuel	56 56			
	В.	La démission du membre du personnel La fin d'office de la relation de travail	56 57			
	C.		57 57			
		Pour les temporaires et les définitifs	57			
		2. Pour les temporaires et les définitifs3. Pour les définitifs				
	D		58 58			
	D.	1	58			
		 Le licenciement pour faute grave Le licenciement movennant préavis 	60			
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
		3. Les conséquences du licenciement	62			

222 Anthemis

	E.	Une fin de carrière plus heureuse : la mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite et l'admission à la pension de retraite	63			
XVI	. Les	recours - Contestations - Actions	63			
Con	clusi	on	65			
de 1	'ense urisp	ne disciplinaire des membres du personnel eignement: principes essentiels et petit florilège orudence des chambres de recours thalie Dasnoy-Sumell	67			
	INC	tridile Dasnoy-Sumell				
de st	atuts	tion : le droit disciplinaire dans l'enseignement, une pluralité , un enchevêtrement de réglementations desquelles émergent s communes	67			
I.	_	se en contexte du régime disciplinaire des membres				
		personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné	69			
	A.	Un régime disciplinaire actif et un dispositif procédurier renforcé	69			
	В.	Champ d'application ratione personae du décret du 1er février 1993	69			
	C.	Statut et/ou contrat: une relation contractuelle de droit privé	70			
II.	Les	grands principes du droit disciplinaire	71			
	A.	La faute et la charge de la preuve	71			
	В.	Les droits de la défense	71			
	C.	Agir dans un délai raisonnable	72			
	D.	Prendre une sanction en toute impartialité	72			
	E.	Une sanction proportionnelle	72			
	F.	Une sanction motivée	73			
III.	Qu	Quelles sanctions?				
	A.	Choix de la mesure disciplinaire	73			
	В.	Descriptif des sanctions	74			
		1. Le rappel à l'ordre et le blâme	74			
		2. La retenue sur traitement	75			
		3. La suspension par mesure disciplinaire	75			
		4. La mise en disponibilité par mesure disciplinaire	75			
		5. La rétrogradation disciplinaire	75			
		6. La démission disciplinaire	75			
		7. Le licenciement pour faute grave	76			

IV.	Les étapes de la procédure					
	A.	Le dossier disciplinaire et sa communication : un préalable indispensable	76			
	В.	La convocation à l'audition	77			
	C.	L'audition	78			
	D.	La proposition de sanction	78			
	E.	Droit de recours du membre du personnel	79			
		1. Délai et forme du recours	79			
		2. Composition de la chambre de recours	79			
		3. Rôle de la chambre de recours	80			
		4. Procédure devant la chambre de recours	81			
	F.	Notification de la décision définitive par le pouvoir organisateur après réception de l'avis de la chambre de recours	81			
	G.	Recours du membre du personnel devant le tribunal du travail	82			
	Н.	Prise d'effet de la sanction proposée	82			
V.	La suspension préventive : une mesure administrative					
VI.	Pet	Petit florilège de jurisprudence des chambres de recours				
	A.	L'affaire du corbeau	83			
	В.	La liberté d'expression des membres du personnel de l'enseignement et ses limites	84			
	C.	La liberté d'expression sur le lieu de travail ne peut justifier une attitude permanente d'insubordination!	87			
	D.	Faits de mœurs et manipulation de cotes d'examen	89			
	E.	Insubordination caractérisée, non-respect des règles liées au statut de chef d'établissement, manque de loyauté, probité, transparence à l'égard de l'établissement				
	F.	De la faute de gestion aux détournements de fonds ou malversations financières	92			
	G.	Manquements pédagogiques ou insuffisances professionnelles	94			
		1. Avis rendu le 28 novembre 2011 par la chambre de recours de l'enseignement secondaire libre				
		confessionnel	96			
		2. Avis rendu le 8 octobre 2013 par la chambre de recours de l'enseignement secondaire libre confessionnel	97			
Con	nclusion 9					

L'ex			définitive d'un élève ne Lambert	101		
I.	Les faits pouvant donner lieu à exclusion définitive					
	A.		s faits incriminés	102		
	В.	Le	s principes applicables	104		
		1.	Pouvoir d'appréciation	104		
		2.	Précision des faits – Non bis in idem	104		
		3.	Faits personnels à l'élève – En lien avec l'établissement scolaire	105		
		4.	Éléments de preuve	106		
II.	Les étapes de la procédure					
	A.		convocation	107		
	В.	Ľa	udition	108		
	C.	Les droits de la défense et la communication des pièces				
	D.	L'avis du conseil de classe ou de l'équipe pédagogique				
	E.	La	prise de décision	110		
		1.	Le pouvoir d'appréciation	111		
		2.	La motivation	111		
		3.	La proportionnalité	111		
III.	Les	mo	dalités d'encadrement de l'élève exclu	112		
IV.	Les recours					
	A.	Le	s recours internes	113		
		1.	Le recours interne vis-à-vis du pouvoir organisateur	113		
		2.	Le recours vis-à-vis du ministre	115		
	В.	Le	s recours externes	116		
		1.	Le Conseil d'État	116		
		2.	Les cours et tribunaux de l'Ordre judiciaire	117		
V.	Ľé		ement provisoire	117		
VI.	La	La procédure de non-réinscription				

Le	rever	ıu d	'intégration de l'étudiant	121		
	Je	an-F	rançois Dascotte			
Intr	oduci	tion		121		
I.	L'obligation de la disposition au travail et ses dérogations					
	(art. 3, 5°, de la loi du 26 mai 2002)					
	A.	Ľc	obligation de principe	124		
	В.	Les	s dérogations à l'obligation de principe	128		
		1.	Le régime légal de dérogation spécifique pour les moins de 25 ans	129		
		2.	Le régime de dérogation « résiduaire »	144		
II.	L'al	bsen	ce de ressources suffisantes (art. 3, 4°, de la loi			
	du	26 r	mai 2002)	148		
	A.	Les	s ressources de l'étudiant lui-même	148		
	В.	Les	s ressources des cohabitants de l'étudiant	152		
	école	,	ein de sa famille: quand le droit familial s'invite	155		
I.	La famille: un lieu de protection à protéger					
1.				157		
	A.		droit au respect de sa vie privée et familiale	157		
	В.		protection du mineur	158 159		
		Protection de la fratrie				
	D.		onflit entre droits fondamentaux des mineurs et exercice l'autorité parentale	159		
II.	L'autorité parentale					
	A.	Dé	efinition de l'autorité parentale	160		
	В.	Les	s titulaires de l'autorité parentale	160		
		1.	Les parents	161		
		2.	Le tuteur	161		
		3.	Le tuteur ad hoc	161		
		4.	Le cas particulier des accueillants familiaux	162		
		5.	A contrario, les autres membres de la famille ou accueillants de fait	163		
	С	L'e	exercice de l'autorité parentale	163		
	٠.	1.		163		

226 Anthemis

		2. La règle: l'autorité parentale conjointe	163		
		3. Les exceptions: les aménagements judiciaires	164		
III.	L'e	xercice de l'autorité parentale, les tiers et l'école	166		
	A.	La présomption d'accord à l'égard des tiers de bonne foi	166		
		1. La bonne foi	166		
		2. L'opposition de l'autre parent exprimée ou déduite des circonstances	166		
	В.	Accès aux documents scolaires et aux informations	167		
	C.	Décisions particulières en lien avec l'école	168		
		1. Inscription	168		
		2. Voyages scolaires	169		
		3. Frais scolaires	170		
	D.	Les décisions judiciaires ayant un impact sur la scolarité	4=0		
		de l'enfant	170		
		1. Les décisions judiciaires	171		
		2 exécutoires	171		
IV.		ébergement	172		
	A.		172		
	В.	La reprise de l'enfant à l'école par un parent	173		
	C.	La reprise de l'enfant à l'école par un huissier	174		
	D.	Les intrusions d'un parent ou d'un tiers	175		
V.	L'école est-elle un témoin du bien-être ou du mal-être de l'enfant?				
		Les enquêtes de police	175 175		
		Les attestations	176		
		Mineurs en danger	177		
Con	clusi	_	178		
		nagements raisonnables pour les élèves à besoins	181		
spec	ifiqu Pa	ul-André Leblanc et Véronique Noël	101		
I.	I e	contexte historique : de 1819 à nos jours	181		
II.	Le	décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien as l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire	101		
		élèves présentant des besoins spécifiques du 7 décembre 2017	182		
	A.	Introduction	182		

	В.	Objectif et enjeux de ce décret	182			
	C.	Quelques définitions	183			
	D.	Principe et condition de diagnostic	184			
	E.	Les différents types d'aménagement raisonnable	185			
	F.	Raisonnable ou déraisonnable?	186			
	G.	Quelques points d'attention	187			
	Н.	Les projets et règlements	192			
	I.	Le protocole et dispositif de différenciation	192			
	J.	Quid en cas de litige?	192			
		1. Le respect des référentiels	193			
		2. Aménagements raisonnables sur fond de conflit entre l'école et une de ses enseignantes	194			
		3. La question du PC personnel	195			
		4. La question de la liberté pédagogique	196			
	K.		170			
	ıx.	avec la santé?	197			
III.	De l'intégration vers les pôles territoriaux					
		Définition d'intégration	198			
	В.	Les chiffres: une augmentation exponentielle!	199			
	C.	Que dit le Pacte pour un enseignement d'excellence?	200			
	D.	Mais qu'est-ce qu'un pôle territorial?	201			
IV.	L'orientation vers l'enseignement spécialisé					
	A.	Principe général	203			
	В.	Le point sur les classes à visée inclusive	203			
Con	clusio	on	205			
Le I		D dans les écoles k Dusart	207			
I.	Gei	nèse	207			
II.	Acc	cueil mitigé	208			
III.	Pha	ase d'adaptation	209			
IV.	Fac	e à ses obligations	209			
	A.	Respecter les principes du RGPD	210			
	В.	Engager un DPO	213			
V.	Les	risques pour les données à caractère personnel	214			

VI.	Ris	ques pour les établissements	215		
	A.	Risque opérationnel	215		
	В.	Risque de réputation	215		
	C.	Risque financier	215		
	D.	Risque réglementaire	216		
VII.	Décisions de l'APD vis-à-vis des écoles				
	A.	Objet: plainte pour utilisation de SmartSchool pour la réalisation d'une enquête «bien-être» auprès d'élèves mineurs sans le consentement des parents	216		
	В.	Objet: envoi par une école d'un e-mail global dans lequel tous les destinataires sont visibles	217		
	C.	Objet: utilisation de données à caractère personnel par une école dans le cadre d'une publicité relative au choix d'une école	218		
	D.	Plainte relative à la communication de la qualité d'enseignant gréviste par un établissement scolaire lors de l'organisation d'une réunion de parents d'élèves	218		
	E.	Plainte à l'encontre d'une école secondaire communale en raison de la publication de rapports disciplinaires, d'une part, et d'une enquête auprès des élèves, d'autre part	219		
VIII.	I. Opportunité pédagogique				